

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt trois, le trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Bourdelain, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part au vote : 12

Présents : Coralie Bourdelain, Sandrine Gayet, Mireille Berthuin, Caroline Driol, Thierry Rutgé, Frédéric Géromin, Stéphane Mastropietro, Cathy Peloso
Procurations : Dominique Capron à Mireille Berthuin, Antoine Crézé à Stéphane Mastropietro, Vincent Pelletier à Sandrine Gayet, Patrick Hervé à Coralie Bourdelain
Absents : Anne Isabelle, Christophe Corbet, Astrid Bouchard

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Sandrine Gayet, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : le 27 janvier 2023

DELIBERATION N°3

Objet : Sollicitation du fonds de concours « transport de bois ronds » de la Communauté de Communes Le Grésivaudan pour les études relatives aux travaux de confortement du pont des Eaux

Madame la Maire expose :

Dans le cadre des travaux d'amélioration de confortement du Pont des Eaux, la commune de Revel souhaite solliciter l'attribution d'un fonds de concours « transport de bois ronds » auprès de la communauté de communes Le Grésivaudan.

Le statut de forestier du riverain utilisateur de ce pont permet de solliciter ce fonds intercommunal. Le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune, conformément au plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES			
Grands postes de dépenses	Montant	Financeurs (hors Grésivaudan)	Montant subventionnable	taux	Montant aides
Etudes	9 650 HT	Sans objet	9 650 €		
		Autofinancement	9 650 €	100%	
		Prêt bancaire			
Total HT		Total HT	9 650 €	100%	

Ainsi, Madame la Maire propose de demander un fonds de concours à la communauté de communes Le Grésivaudan en vue de participer au financement pour 50% à hauteur de 4 825 €

- Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,
- **Autorise** Madame la Maire ou son représentant à demander l'attribution du fonds de concours susvisé auprès de la communauté de Communes « Le Grésivaudan ».
 - **Charge** Madame la Maire ou son représentant de prendre toutes dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 31 janvier 2023,
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance,
Sandrine Gayet



La maire
Coralie Bourdelain

